

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 12 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Marc BURY, Maire, en suite de la convocation en date du trois septembre deux mil dix-huit dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Martine DILIBERTO - Marie-Geneviève DEGRANDSART – Pasquale TIMPANO - Marcel BURNY - Elizabeth DERCHE - Mirella BAUWENS - Annie BURNY – Guy MORIAMEZ - - Christine LEONET – Marie-Christine VEYS - Sandrine GOMBERT - Cédric OTLET - Grégory SPYCHALA - Claudine GENARD - Jean CAVERNE – Gérard QUINET - Ingrid SAGUEZ - Henri ZIELINSKI

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Ali FARHI a donné pouvoir à Pasquale TIMPANO
Alberte LECROART a donné pouvoir à Cédric OTLET
Jean-Pierre POMMEROLE a donné pouvoir à Marc BURY
Dominique DAUCHY a donné pouvoir à Martine DILIBERTO
Marie-Christine PICOT a donné pouvoir Gérard QUINET

ÉTAIENT ABSENTS

Bernard VANDENHOVE
Isabelle DUFRENNE
Rachid LAMRI

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que l'actuel marché de transport scolaire, périscolaire, de loisirs arrive à échéance,

CONSIDÉRANT que le pôle marchés publics a fait paraître au BOAMP, le 19 juillet dernier, un avis d'appel d'offres européen.

CONSIDÉRANT que ce marché prendra effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 4 ans.

CONSIDÉRANT que suite à cette consultation, la commune a reçu les candidatures et les offres de 2 prestataires.

CONSIDÉRANT que les candidatures ont été analysées en Commission d'appel d'offres le 4 septembre 2018 et que les compagnies ont toutes été déclarées « admises à concourir ».

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées, conformément aux critères figurant au règlement de la consultation, à savoir :

SÉANCE : le 12 septembre 2018

Délibération n° : 18-09-02

1.1 Marchés publics

Objet : Marché de transport scolaire, périscolaire et de loisirs – Autorisation à signer le marché

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24

Votes Contre : 0

Abstention : 0

- Valeur technique de l'offre : pondération : 40%
- Tarifs appliqués : pondération de 60 % ;

CONSIDÉRANT que la commission d'appel d'offres ayant procédé à l'attribution de ce marché, il convient que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents contractualisant l'offre retenue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de transport scolaire, périscolaire, de loisirs, avec l'entreprise KEOLIS à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 4 ans et pour les montants repris aux bordereaux de prix. Le montant prévisionnel étant de 58 000€ HT par an.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,

Marc BURY



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 20/09/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 20/09/2018

Pour copie conforme

- Le 20/09/2018

Marc BURY, MAIRE

COMMUNE DE PETITE FORET

